Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260521-2026_29-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Commune de VIEUX-VIEL

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
Unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de VIEUX-VIEL
Le 21/05/2026

L'an 2026, le 28 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VIEL s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUFEU Gérard, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

Présents :
M. DUFEU Gérard, Maire
Mmes : BARBIER Brigitte, LEFRANÇOIS Magalie, MAZURIER Pauline, NOBLET Océane, TIDBURY Jane
MM : BOUESNARD Corentin, MAUGUIN Pierre, PITOIS Jérôme, PITOIS René, STRACQUADANIO Jean-Luc

A été nommé secrétaire : PITOIS René

2026- 29 Affectation de résultat Budget CCAS 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs aux budgets communaux,

VU l'article L. 1612-15 du CGCT relatif à la clôture des budgets annexes,

CONSIDÉRANT que la clôture de ce budget annexe permettra une gestion administrative simplifiée et conforme aux dispositions légales en vigueur,

CONSIDÉRANT que cette mesure s'inscrit dans le cadre de la rationalisation des outils budgétaires de la commune, comme préconisé par les textes réglementaires récents,

CONSIDÉRANT que toutes les opérations comptables et financières nécessaires à la régularisation du budget annexe ont été réalisées, notamment :

- le solde des recettes et dépenses de l'exercice 2026,
- la reprise des résultats (excédent ou déficit) sur le budget principal,

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260521-2026_29-DE

- le transfert des éventuelles dettes résiduelles vers le budget général de la commune.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) du budget CCAS 2025, le Conseil Municipal statue sur l'affectation de résultat d'exploitation suivante :

Résultat section de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	**-531.44 €**
B. Résultats antérieurs reportés	**3 827.45 €**
Résultat à affecter	**3 296.01 €**
Résultat section d'investissement	
A. Résultat de l'exercice	**0.00 €**
B. Résultats antérieurs reportés	**0.00 €**
Résultat à affecter	**0.00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DÉCIDE d'intégrer les résultats de clôture 2025 du budget annexe au budget primitif 2026 du budget principal, à savoir : un excédent d'investissement de 3296.01 €

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires et de signer tout acte et document afférent à cette clôture.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/05/2026
Le Maire
Gérard DUFEU

